

Règlement Slalom parallèle GIRSA:

Le Slalom parallèle GIRSA aura lieu le dimanche de la finale GIRSA.

Pour participer, tout concurrent devra passer par la course de qualification du samedi.

Tous les participants seront qualifiés au parallèle sous forme de série.

Le mode de qualification se fera uniquement par le résultat général de la course (catégories et sexes mélangés) de la façon suivante :

Les 8 premiers de la manche 1, les 8 premiers de la manche 2 et les 14 au total des deux manches formeront la série 1. Les deux places restantes seront réservées pour repêcher des favoris qui n'auront terminé aucune des deux manches. Cette règle a pour but de ne pas déstabiliser les séries suivantes.

Le même système de classement sera effectué pour obtenir les séries suivantes.

La Course U10-U12 formera une seule et même série.

Attribution des dossards :

- Le (la) 1er(e) de la 1ère manche portera le dossard 1, etc. (le 8ème, le dossard n° 8).
- Le (la) 1er (e) de la 2ème manche portera le dossard 9, etc. (le 8ème, le dossard n° 16).
- Les 16 concurrent(e)s classé(e)s au total des deux manches à la suite de ceux qui sont déjà qualifiés ci-dessus porteront les dossards n° 17 à 32 en fonction de leur classement.

Les 32 concurrents seront opposés en duel 1 contre 32, 2 contre 31, etc...lors du premier tour (1/16 de finale)
Chaque duel s'effectuera en duel aller-retour en cas de match nul une belle sera effectuée.

Des tableaux similaires seront formés dans chaque série.

Il n'y aura pas de cellules chronos, un arbitre se tiendra en bas avec un ou deux assistants et annoncera le vainqueur de chaque duel.

Tous les podiums de chaque série seront récompensés à la suite de l'épreuve.
Une finale supplémentaire entre les deux filles les mieux classées d'une série pourra être organisée sur décision du jury. Cette règle a pour but d'assurer la récompense des meilleurs filles dans chaque série.

Composition du jury : il sera formé au comité de course avec le coordinateur girsa et des représentants d'au moins deux comités.

Corps arbitral : il sera formé au comité de course sur la base des propositions des comités (au minimum deux personnes par comité).

Challenge des Comités GIRSA:

Le challenge des comités sera calculé en prenant en compte le résultat de chaque podium.